PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNION EUROPÉENNE

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 13 juin 2025

Fonds européen de développement régional (FEDER)
Fonds social européen plus (FSE+)
Fonds pour une transition juste (FTJ)

Etat d'avancement du programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027

POUR INFORMATION

Contexte

Adopté tardivement, après 3 années de négociations et l'exécution du plan de relance européen, le programme régional du fonds européen de développement régional (FEDER), du fonds social européen plus (FSE+) et du fonds pour une transition juste (FTJ) a lancé la sélection des opérations à compter de la fin 2022.

La mise en œuvre des programmes européens pour la période 2021-2027 est marquée globalement au plan européen en national par un retard compte tenu de la fin des programmes 2014-2020 qui s'est décalée jusqu'en 2024 pour la fin de la consommation des crédits. Ce retard est aussi observé en Pays de la Loire en particulier pour le Fonds européen pour le développement régional, tandis que l'avancement des deux autres fonds est plus avancé que la moyenne nationale . Pour autant, les projets sur le territoire régional pour lesquels un dossier est déposé ou identifié ne manquent pas et permettent dès à présent un haut niveau d'engagement des crédits européens. C'est la capacité de mobilisation des équipes et les règles de gestion liées aux financements européens qui aujourd'hui freinent l'entière dynamique de programmation.
Même si le taux de programmation affiché du FEDER est en retrait, les perspectives de programmation sur la base des dossiers déposés permettraient d'atteindre globalement une programmation dès aujourd'hui à plus de 50% de la maquette, bien au-delà du taux réel constaté. Plus de la moitié des dispositifs serait ainsi potentiellement programmée à plus de 40%, sans compter les dossiers identifiés, en cours de montage ou parfois fléchés dans des dispositifs contractualisés (dossiers ITI, contrat d'avenir, contrat de plan Etat Région

Dans ce contexte, l'exercice réglementaire de révision à mi-parcours arrive à un moment où il n'est pas évident de faire un réel bilan de l'avancement du programme. La Région a effectué cet exercice fin 2024 et a consulté les membres du comité de suivi sur des ajustements de la maquette du programme régional, essentiellement sur le FEDER, lors d'une consultation en début d'année 2025.

Les demandes d'ajustements ont été transmises à la Commission européenne le 31 mars dernier sur lesquelles la Commission européenne a fait un premier retour. Globalement, l'évaluation à mi-parcours est saluée et appréciée par la Commission européenne. Peu de remarques sur les modifications sont émises. Pour la Région, cette modification permet d'accélérer la programmation, notamment via le recours à un instrument financier et sur un transfert marginal de crédits sur les mesures les plus consommatrices.

Toutefois, compte tenu du contexte spécifique lié à la publication du projet de règlement « mi-parcours » publié le 1er avril dernier après la date d'envoi maximale d'ajustement prévue règlementairement, la Commission européenne sollicite les différentes autorités de gestion pour se positionner sur les nouvelles priorités de l'Union mises en avant dans ce projet de règlement qui n'apporte pas de financement européen supplémentaire ou nouveau. Ce projet de règlement intervenu le dernier jour du calendrier prévu pour la révision à mi-parcours a surpris les autorités de gestion.

Le projet de règlement est en cours de discussion et pose beaucoup de questions sur ses réelles plus-values dans un contexte où la règlementation sectorielle de mise en œuvre des fonds européens (réglementation des aides d'Etat, commande publique…) n'est pas assouplie, où il ne s'agit pas de répartir des fonds européens nouveaux mais en revanche de mobiliser de l'ordre de 15% (soit 62 M€) à prendre sur les mesures existantes pour les affecter à ces nouvelles priorités, où les grandes priorités de l'Union sont déjà présentes pour partie dans les textes actuels et dans les choix de répartition de la maquette effectuée par l'autorité de gestion. Par ailleurs, à ce stade, le projet de règlement n'envisage pas la possibilité de réaliser la révision à mi-parcours en 2 étapes. Autrement dit, le fait de confirmer la révision à mi-parcours engagée revient aujourd'hui automatiquement à refuser le nouveau règlement.

Aussi, au regard de l'objectif de pouvoir accélérer la programmation régionale et la consommation des crédits d'ici la fin de l'année pour éviter le dégagement d'office, l'autorité de gestion reste à ce stade très prudente quant à l'opportunité de saisir l'utilisation de ce projet de règlement dont la date d'approbation n'est pas encore connue ni son contenu précis.

En effet, aujourd'hui certains des critères sont assez dissuasifs, notamment le taux d'affectation à ces priorités (entre 10% à 15% des fonds du programme soit 62 M€ ou par fonds), qui viendraient modifier substantiellement les équilibres trouvés sur le programme entre les grandes priorités thématiques. Compte tenu du stock de dossiers déposés, notamment sur le FEDER et des engagements pris, la réorientation des crédits semble particulièrement difficile.

Etat d'avancement du programme régional

La programmation sur l'ensemble du programme régional est de **118,23 M€** (soit près de 30%) pour une maquette de 399,5 M€ hors assistance technique.

Le dynamisme de programmation est notable depuis la fin de l'année 2024, une fois les derniers appels de fonds pour la période de programmation précédente réalisés. Le niveau de programmation est cependant variable selon les fonds.

1. Présentation globale

Ainsi au global du programme, pour l'ensemble des fonds le taux de programmation est passé de 20% fin 2024 à 29,59% mi-juin 2025.

L'avancée est variable entre les fonds.

Pour le FSE+ (54,25 M€), le taux de programmation atteint 87,43% pour une moyenne européenne à 48% et française à 44% fin mars 2025, 22,81% pour le FTJ (10,59 M€) pour une moyenne européenne à 42% et française à 27% fin mars 2025 et 18,35% pour le FEDER (53,39 M€) pour une moyenne européenne à 42% et française à 27% fin mars 2025. Le détail est le suivant :

Nb dossiers	Fonds	Coût total	Montant UE	Taux programmation UE	Taux de programmation CT
154	**FEDER**	152,2M€	53,4 M€	18,4%	31,4%
19	**FSE+**	90,4 M€	54,2 M€	87,4%	87,4%
2	**FTJ**	20,4 M€	10,6 M€	22,8%	30,8%
175	**Total**	263,0 M€	**118,2 M€**	**29,6%**	**40,1%**

UE : Union européenne
CT : coût total

Sur l'ensemble des 3 fonds du programme régional, il faut ajouter plus de 213 M€ de demande de financements européens déjà déposés en ligne sur la plateforme des aides. Cela représente donc plus de 50% de la maquette possiblement programmée à ce jour avec des dossiers connus.

Concernant la consommation (paiement) des fonds et la réalisation des projets, la dynamique est également lancée en parallèle de la programmation. Les taux de paiement sont variables par fonds et se déclinent selon le tableau ci-dessous.

	Coût total écrêté	Taux	Montant UE payé	Taux
FSE	26,9 M€	**25,9%**	16,1 M€	**25,9%**
FTJ	2,1 M€	**3,2%**	1,1 M€	**2,3%**
FEDER	24,6 M€	**5,1%**	8,3 M€	**2,8%**
Total	53,6 M€	**8,2%**	**25,5 M€**	**6,4%**

La Commission européenne a alerté la France sur le niveau d'avancement de certains programmes. La Région Pays de la Loire a été alerté sur l'état d'avancement de son programme FEDER à laquelle elle a répondu.

La réalisation des dépenses sur les opérations pour lesquelles des paiements ont été effectués permettent de couvrir plus de **63%** de l'objectif à atteindre pour éviter le dégagement d'office fin 2025 (85 M€). Les premiers appels de fonds auprès de la Commission européenne seront lancés en septembre 2025.

Ce choix de lancement tardif des premiers appels de fonds sur la période de programmation 2021-2027 est en lien avec la part importante des audits dans la réalisation des programmes. Les années 2024 et 2025 ont été particulièrement chargées de ce point de vue pour le programme régional, dans la mesure où la Région a connu, en plus des 30 audits annuels de l'autorité nationale d'audits, un audit de clôture du programme régional FEDER-FSE 2014-2020 de la Commission européenne en 2023-2024, un audit de re-performance de l'autorité d'audit avec conséquence sur la Région de l'avant-dernière année de la campagne d'audits de la Cour des comptes européenne en 2025. Par ailleurs, la dernière campagne d'audits par l'autorité d'audit nationale sur la programmation 2014-2020 n'est toujours pas finie et devrait s'étaler encore sur les deux-trois prochains mois. Enfin, l'autorité nationale d'audit des fonds européens (ANAFE) effectuera un audit système du programme régional 2021-2027 en septembre prochain.

Ce poids et le temps consacré aux audits est aujourd'hui complètement disproportionné au regard des montants pilotés dans les programmes régionaux. Une réforme en profondeur devrait être lancée au niveau européen pour que la vérification des actions de gestion assurées par les autorités de gestion soit effectuée sur un système de confiance plus proportionné. La Région se mobilisera sur ce sujet pour porter cet enjeu au niveau national et européen.

2. Présentation détaillée par fonds

Fonds social européen plus (FSE+)

Le FSE+ est bien avancé tant dans sa programmation (87,43%) avec 54,2 M€ (niveau européen : 48% ; niveau national : 44%) que dans la consommation des crédits (25,95%) avec 16,1 M€ (niveau national : 10%).

Sur la programmation, l'ensemble des objectifs spécifiques (OS) sont bien avancés et tout particulièrement les OS 4.1 « accompagnement à la création d'entreprise des demandeurs d'emploi po personnes éloignées du marché du travail » et 4.7 « formation » qui connaissent respectivement un taux de programmation de 90,55% (4.1) et 103,41% (4.7).

Les objectifs spécifiques sur l'orientation (4.5) et la prévention et l'accès à des parcours de soins (4.11) ont également connu une bonne avancée ces derniers mois. Ils sont respectivement à 31,52% et 45,36% de programmation.

On peut noter sur la santé (objectif spécifique peu mobilisé en France sur la période 2021-2027 et thématique nouvelle pour les Pays de la Loire) un dynamisme fort depuis fin 2024 permettant aujourd'hui de prévoir la programmation de la quasi-totalité des crédits sur cette thématique.

C'est le résultat d'un étroit travail concerté et partenarial entre le service pilote du FSE+, le service santé de la Région et les acteurs ligériens et territoriaux depuis 2020 lors de la préparation du programme, qui a permis d'identifier les projets émergents pertinents sur le territoire au regard des objectifs visés par le programme, d'accompagner et d'acculturer ces acteurs nouveaux sur les fonds européens aux attentes en termes de gestion et de suivi des dossiers. La programmation sur cet objectif spécifique est donc le fruit d'un travail de longue haleine et permet de concrétiser les priorités régionales en matière de santé dans les territoires..

Programmation FSE+ par objectif spécifique

Nb dossiers	OS	Intitulé	Fonds	Coût total	Montant UE	Taux programmation UE	Taux de programmation CT
6	4.1	Création d'entreprise	FSE+	13,15 M€	7,89 M€	90,55%	90,57%
2	4.5	Orientation	FSE+	4,00 M€	2,40 M€	31,52%	31,52%
2	4.7	Formation	FSE+	68,94 M€	41,36 M€	103,41%	103,41%
9	4.11	Santé	FSE+	4,32 M€	2,59 M€	45,36%	45,36%
19		**Total**	**FSE+**	**90,42 M€**	**54,25 M€**	**87,43%**	**87,44%**

UE : Union européenne
CT : coût total

La totalité de la maquette devrait être programmée à la fin de l'année 2025.

Sur la réalisation des dépenses, l'avancée est également très positive avec 25,95% de la maquette aujourd'hui consommée. Les objectifs spécifiques les plus avancées sont les OS 4.1 et 4.7.

Réalisation du FSE+ par objectif spécifique

OS	Intitulé	Fonds	Coût total	Montant UE	Taux UE payé	Taux CT réalisé
4.1	Création d'entreprise	FSE+	1,48 M€	0,87 M€	10,02%	10,02%
4.5	Orientation	FSE+	0,15 M€	0,09 M€	1,18%	1,18%
4.7	Formation	FSE+	25,23 M€	15,13 M€	37,84%	37,84%
4.11	Santé	FSE+	0	0	0%	0%
	Total	**FSE+**	**26,86 M€**	**16,10 M€**	**25,95%**	**25,98%**

UE : Union européenne
CT : coût total

Les perspectives d'ici la fin de l'année permettent d'envisager une consommation de la maquette FSE+ à hauteur de 40% environ.

A mi-juin 2025, la réalisation de la cible FSE+ pour éviter le dégagement d'office est de **183,91%** et les perspectives d'ici la fin de l'année permettent d'envisager la réalisation de cette cible à près de 300%.

Pour illustrer l'action du FSE+ on peut citer quelques projets soutenus par ce fonds :

Des projets en faveur de publics cibles pour améliorer leur prise en charge ou les rendre davantage acteurs de leur parcours de soins (ex : santé mentale des jeunes)

CO'santé, le collectif régional des centres de santé
CO'santé regroupe 54 centres de santé adhérents en Pays de la Loire. Forte de son maillage territorial, elle a fait de l'accès à la santé partout et pour tous, le socle de son intervention.

Coût total de l'opération : 226 057,53 €
Montant FSE+ attribué : 135 634,52 €
Réalisation de l'opération : 1er janvier 2024-31 décembre 2026

et des projets en faveur des inégalités d'accès aux soins sur les territoires fragiles (déploiement d'une politique locale de santé adaptée aux enjeux et besoins)

L'animation des contrats locaux de santé
Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

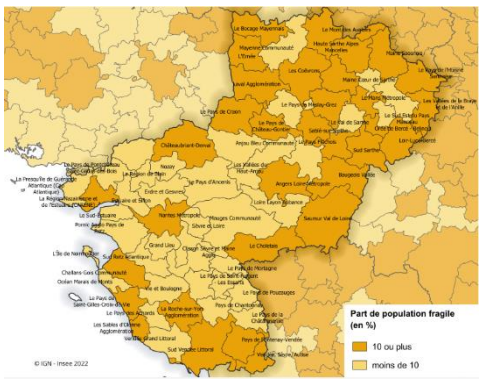

5 projets d'animation de CLS dans des territoires de fragilité :
Pays de Saint Gilles-Croix-de-Vie, Communauté de communes du Pays fléchois, Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, Communauté de communes de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé, Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.

Coût total des opérations : 1 590 214,51 €
Montant FSE+ attribué : 954 128,71 €

Fonds pour une transition juste (FTJ)

Malgré la nouveauté de ce fonds, il est plutôt bien avancé en Pays de la Loire par rapport aux autres régions françaises qui bénéficient également d'une enveloppe de FTJ.

La corrélation avec le pacte de Cordemais et la stratégie de sélection mise en place visant la programmation de gros dossiers permettent d'avoir une bonne avancée de la programmation (22,81%) de l'enveloppe. L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé fin 2022 avait permis d'identifier un nombre de dossiers sollicitant du FTJ à une hauteur supérieure

à l'enveloppe disponible. Des opérations sont en cours de finalisation d'instruction, le taux de programmation devrait donc significativement augmenter d'ici la fin de l'été 2025.

Les premiers paiements ont également eu lieu. Le taux de paiement est encore relativement faible (2,33% de la maquette FTJ) mais permet pour autant dès à présent d'être à hauteur de **109,52%** de la cible pour éviter le dégagement d'office à fin 2025. D'autres paiements devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année et aller ainsi bien au-delà de la cible.

On peut citer quelques exemples de projets soutenus par le FTJ :

Computed wing sail (CWS)
Réalisation d'un démonstrateur de voiles pour bateaux

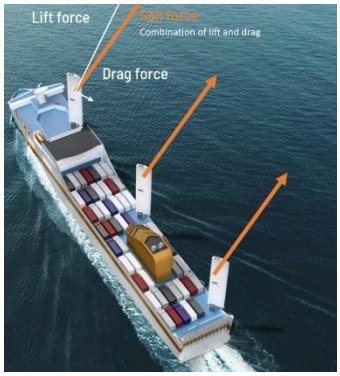

Coût total de l'opération : 18 004 718,43 €
Montant FTJ attribué : 9 000 000,00 €
Réalisation de l'opération : 1er juin 2023-31 décembre 2026

La fermeture de la centrale de Cordemais a été de nouveau confirmée par EDF pour mars 2027. Les projets soutenus dans le cadre du plan territorial de transition juste par le FTJ permettent d'anticiper la transition vers la neutralité carbone du territoire et de compenser les impacts économiques et sociaux de la fermeture de la centrale.

Si l'abandon du projet ECOCOMBUST sur le site de la centrale confirmé par EDF en septembre 2024 libère une partie des crédits présélectionnés lors de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), la marge d'action est relativement faible dans la mesure où la pré-sélection amenait à une sur-sélection importante des crédits disponibles.

Les dossiers présélectionnés sont en cours d'instruction et l'ajustement du montant des dépenses prises en compte ainsi que du montant FTJ attribué sur chaque dossier permettent d'estimer la possibilité d'un reliquat à l'issue de l'instruction des dossiers en cours€.

Concernant les crédits libérés, l'autorité de gestion a regardé deux hypothèses :
- Regarder la liste des opérations non sélectionnées faute de crédits disponibles lors de l'AMI
- Ouvrir de nouveau le dépôt des dossiers.

La Région a procédé à une relecture des opérations possiblement éligibles lors de l'appel à manifestation d'intérêt mais non retenues du fait de leur caractère non prioritaire. Les opérations concernent uniquement des opérations de rénovation énergétique de logements sociaux qui ne constituent pas le cœur d'intervention du FTJ dont l'objectif est la diversification économique et la création de nouvelles filières économiques sur le territoire, notamment en lien avec les énergies renouvelables.

La Région fait le choix de ne pas prendre dans cette liste et d'ouvrir à nouveau le dépôt des dossiers à l'issue du comité de suivi.

Pour autant, compte tenu du montant relativement limité des crédits disponibles et de la connaissance de plusieurs projets sur le territoire du pacte en lien avec la stratégie d'intervention du FTJ dans le plan territorial de transition juste, la Région ne relance pas un nouvel AMI ou appel à projets car il y aurait un risque à un appel d'air impossible à contenter.

Ainsi, un dossier prioritaire du grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire concernant la modernisation de la forme-écluse Joubert, infrastructure primordiale pour l'évolution de l'activité du grand port vers les filières énergétiques de demain et notamment les énergies marines renouvelables (éoliennes en mer) a été identifié. Il a fait l'objet du dépôt d'une fiche projet l'année dernière dans la foulée du rejet de la demande de financement européen sur ce projet au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Ce projet consomme la totalité des quelques crédits qui seraient disponibles à l'issue de la programmation des opérations sélectionnées dans le cadre de l'AMI lancé en 2022.

Le choix est donc de rester en dépôt au fil de l'eau conformément à la note sur la méthode et les critères de sélection des opérations financées par le FTJ adopté en comité de suivi du 10 novembre 2022. Le guichet est donc de nouveau ouvert à compter du 27 juin à l'issue de ce comité de suivi.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

La programmation du FEDER connaît depuis fin 2024 une accélération notable, à la suite de la clôture du programme 14-20 à l'été 2024, qui permet de mobiliser désormais l'ensemble des équipes sur l'instruction des dossiers sur la période 2021-2027. Ainsi, le taux de programmation passe de 13,19% fin 2024 à 18,35% mi-juin 2025.

La programmation est variable selon les objectifs spécifiques du programme pouvant atteindre jusqu'à66% sur certains dispositifs. Par ailleurs, comme signalé précédemment, les autres dossiers déposés en cours d'analyse et d'instruction permettent dès à présent d'atteindre un niveau de plus de 50% de programmation potentielle de la maquette sur le FEDER. Il faut ajouter à ces dossiers, ceux identifiés mais non encore déposés comme les projets des plans d'action des investissements territoriaux intégrés (ITI) ou bien des projets structurants tels de l'institut de recherche sur la santé (IRS 2020), et la saturation est proche pour la plupart des dispositifs du programme régional FEDER.

A ce titre-là, il faut souligner la bonne avancée des dispositifs à l'attention des territoires que ce soit les territoires urbains dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) pour les actions relevant de l'attractivité et le développement économique, social, environnemental intégré et inclusif avec un taux de programmation de 29% (OS 5.1), ou les territoires ruraux pour les actions relevant l'attractivité et la mobilité durable en réponse à l'appel à projets lancé en 2023 avec un taux de programmation de 66,74% (OS 5.2). L'appel à projets pour les territoires ruraux, nouveauté sur ce programme, a connu un engouement fort et a montré qu'il était possible d'apporter un financement européen significatif en soutien à des opérations structurantes pour ces territoires qui peuvent parfois être habituellement éloignés de ce type de financement.

Les autres dispositifs plus avancés sur le FEDER sont la biodiversité (OS 2.7) avec un taux de programmation de 50,75%, l'accompagnement à la compétitivité des PME (OS 1.3) avec 26,62%, l'économie circulaire (OS 2.6) avec un taux de 22,82% et le développement des usages du numérique (OS 1.2) avec un taux de programmation de 22,45%.

Nb dossiers	OS	Intitulé	Fonds	Coût total	Montant UE	Taux programmation UE	Taux de programmation CT
16	1.1	Recherche Innovation	FEDER	21,6 M€	7,9 M€	8,79%	14,37%
13	1.2	Numérique	FEDER	9,7M€	4,4 M€	22,45%	29,49%
13	1.3	PME	FEDER	13,7 M€	5,8 M€	26,62%	37,82%
12	2.1	Rénovation énergétique	FEDER	13,4 M€	4,6 M€	12,64%	22,16%
1	2.2	Energies renouvelables	FEDER	1,4 M€	0,58 M€	3,87%	5,58%
0	2.3	Système énergies	FEDER	0,00	0,00	0,00%	0,00%
6	2.4	Prévention des risques	FEDER	5,2 M€	0,96 M€	9,70%	31,29%
0	2.5	Eau	FEDER	0,00	0,00	0,00%	0,00%
7	2.6	Economie circulaire	FEDER	6,9 M€	2,26 M€	22,82%	41,97%
54	2.7	Biodiversité	FEDER	16,8 M€	7,6 M€	50,75%	67,17%
5	2.8	Mobilité durable	FEDER	11,3 M€	3,8 M€	18,99%	33,95%
14	5.1	Développement urbain	FEDER	29,4 M€	8,7 M€	29,00%	58,79%
13	5.2	Développement rural	FEDER	22,6 M€	6,6 M€	66,74%	135,80%

UE : Union européenne
CT : coût total

Pour la partie réalisation des dépenses, les premiers paiements ont également eu lieu et le taux de réalisation est de 2,85% de la maquette à mi-juin 2025. Il permet de couvrir **36,06%** de la cible à atteindre à fin 2025 pour éviter le dégagement d'office. Le taux de paiement du FEDER devrait être à hauteur de 11% de la maquette en fin d'année et permettre de couvrir la cible à atteindre pour éviter le dégagement d'office sur ce fonds.

L'avancement de la réalisation des dépenses (paiement) est variable en fonction des objectifs spécifiques et est lié au niveau de programmation sur chacun de ces OS.

OS	Intitulé	Fonds	Coût total	Montant UE	Taux UE payé	Taux CT réalisé
1.1	Recherche Innovation	FEDER	5,6 M€	1,3 M€	1,50%	3,77%
1.2	Numérique	FEDER	0,9 M€	0,3 M€	1,73%	2,68%
1.3	PME	FEDER	2,3 M€	1,1 M€	5,07%	6,35%
2.1	Rénovation énergétique	FEDER	1,3 M€	0,5 M€	1,40%	2,17%
2.2	Energies renouvelables	FEDER	0	0	0%	0%
2.3	Système énergies	FEDER	0	0	0%	0%
2.4	Prévention des risques	FEDER	1,6 M€	0,2 M€	2,40%	10,09%
2.5	Eau	FEDER	0	0	0%	0%
2.6	Economie circulaire	FEDER	0,3 M€	0,11 M€	1,10%	1,59%
2.7	Biodiversité	FEDER	5,0 M€	2,1 M€	14,45%	20,02%
2.8	Mobilité durable	FEDER	5,1 M€	1,7 M€	8,56%	15,46%
5.1	Développement urbain	FEDER	1,2 M€	0,2 M€	0,86%	2,38%
5.2	Développement rural	FEDER	1,1 M€	0,5 M€	4,85%	6,58%
	Total	**FEDER**	**24,6 M€**	**8,2 M€**	**2,85%**	**5,07%**

UE : Union européenne
CT : coût total

Compte tenu du décalage de la programmation du FEDER par rapport au niveau national, l'exercice de révision à mi-parcours a été utilisé essentiellement pour ce fonds afin de permettre une accélération de la programmation du FEDER.

Cette révision du programme est en cours de négociations avec la Commission européenne et devrait permettre, une fois validée, de concentrer l'action du FEDER sur des dispositifs dynamiques en termes de programmation. Cet exercice de modification du programme s'accompagne également d'une revoyure des modalités de gestion, notamment du document de mise en œuvre (DOMO) FEDER, qui doivent aussi apporter plus de simplification dans la programmation des dossiers.

On peut citer quelques exemples de projets soutenus par le FEDER :

Projets axe 1

IMN cnrs Nantes Université

PLASSMAT
INSTITUT DES MATÉRIAUX DE NANTES JEAN ROUXEL

Centre national de la recherche scientifique
La Plateforme Ligérienne d'Analyse de la Structure et de la Surface des MATériaux (PLASSMAT) regroupe et mutualise les équipements et compétences techniques de l'Institut des Matériaux de Nantes Jean Rouxel (IMN) pour répondre aux besoins des chercheurs et des acteurs socio-économiques.

Coût total de l'opération : 2 981 521,56 €
Montant FEDER attribué : 1 120 000,00 €
Localisation : Loire-Atlantique

Chambre régionale de commerce et d'industrie

L'accélérateur DINAMIC+ apporte conseil, formation et réseau d'excellence aux entreprises pour gagner en performance. Conseillers, consultants et formateurs les accompagnent dans la réalisation de diagnostics et de plans d'actions personnalisés, jusqu'à la mesure des résultats concrets. Les formations et la chaîne e-learning DINAMIC+ leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences et d'engager leurs équipes.

Coût total de l'opération : 2 408 175,00 €
Montant FEDER attribué : 986 381,00 €
Localisation : Pays de la Loire

GCS-e-santé Pays de la Loire

Le projet régional d'informatisation des SMUR a pour objectif d'équiper les SMUR et UMH-P terrestres et héliportés ligériens :
- d'un système d'information innovant permettant aux équipes SMUR de saisir l'ensemble des éléments de prise en charge du patient, de manière informatique et sécurisée,
- de tablettes leur permettant d'accéder à ce système d'information en mobilité, directement lors de leurs interventions

Ce système d'information permet également de pouvoir partager plus facilement et en temps réel les bilans SMUR avec la régulation médicale des SAMU Centres 15 et les services d'urgence, pour un meilleur suivi du patient.

Coût total de l'opération : 605 000,00 €
Montant FEDER attribué : 423 500,00 €
Localisation : Pays de la Loire

Projets axe 2

Saumur Habitat
Réhabilitation énergétique de 176 logements (Gay Lussac Bâtiments A et C + Ilot Angibaud Bâtiments K et VP Brunel)

Coût total de l'opération : 2 198 542,00 €
Montant FEDER attribué : 659 562,60 €
Localisation : Maine-et-Loire

Parc naturel régional de Brière
Plan de gestion de la réserve naturel régional de Brière

Coût total de l'opération : 741 586,06 €
Montant FEDER attribué : 444 951,64 €
Localisation : Loire-Atlantique

Projets axe 5

Communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération
ARENA Parc : Construction d'un complexe sportif couvert

© crédits photos : Journal des Sables

Coût total de l'opération : 2 911 508,36 €
Montant FEDER attribué : 761 924,00 €
Localisation : Vendée

Loué-Brûlon-Noyen (LBN) Communauté
Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Loué

Coût total de l'opération : 2 046 557,05 €
Montant FEDER attribué : 1 000 000,00 €
Localisation : Sarthe

© crédits photos : LBN communauté